

Rapports de comités

un prix qui leur permette de couvrir leurs coûts de production. Dans des situations d'urgence, il n'est pas nécessaire que le coût de production soit de beaucoup supérieur à la valeur de la production proprement dite ajoutée au coût de la terre, de telle sorte que puisse survivre une grande proportion d'agriculteurs.

La Société du crédit agricole nous a dit hier qu'elle estime que, 22 p. 100 des agriculteurs canadiens éprouvent des difficultés financières et que 6,000 de ses débiteurs ne sont plus en mesure de rembourser leur dette et que 2,000 d'entre eux sont en complète déconfiture. Le problème prend de l'ampleur. Si c'est aussi grave maintenant, ce sera pire d'ici l'automne. Dans les régions céréalières, avec la diminution des prix prévue pour le 1^{er} août, on peut s'attendre à une augmentation considérable du pourcentage des agriculteurs qui chercheront un autre moyen de gagner leur vie.

Même si je ne suis pas particulièrement en faveur d'augmenter à \$10 le prix du blé canadien, je crois que, si c'est notre seule solution, nous devons l'accepter avec tous les problèmes qu'elle comporte; mais il me semble qu'il y a d'autres façon de procéder et j'espère que le gouvernement les envisagera. La principale solution, recommandée également par le comité, consisterait à reconnaître la nécessité d'effectuer des paiements d'appoint afin d'accroître les liquidités. Il faudrait reconnaître que seul un très petit pourcentage de notre production totale de céréales sera touché par l'augmentation du prix du blé canadien et, en conséquence, vu la nécessité de protéger le consommateur à faible revenu et de veiller à ce que nos produits à base de blé puissent rivaliser à l'échelle internationale le gouvernement pourrait être enclin à dire: «Établissons un niveau de paiements d'appoint, tenons-nous en là et ne nous inquiétons pas du prix du blé canadien». Non seulement les producteurs de blé seraient-ils quelque peu favorisés mais tous les producteurs de céréales y trouveraient leur intérêt. Cette solution pourrait être acceptable aux yeux du comité; elle ne comporterait pas les problèmes inhérents que devrait régler le gouvernement s'il acceptait la recommandation de maintenir le régime du double prix du blé ou d'augmenter à \$10 le prix du blé canadien le boisseau.

J'espère que le gouvernement examinera soigneusement le rapport, puis qu'il reconnaîtra qu'il y a d'autres moyens de régler le problème, des moyens plus faciles et plus susceptibles de résoudre les nombreuses difficultés des agriculteurs, non seulement des producteurs de blé, mais de tous les producteurs de denrées de base, dont le prix est aujourd'hui beaucoup moins élevé que les coûts de production.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, j'aimerais simplement poser une question au député de Prince-Albert (M. Hovdebo). Il ne faisait pas partie du comité sur l'établissement des prix du blé domestique, mais je sais que c'est un agriculteur et il comprend certainement les problèmes de l'agriculture. Bien qu'il reconnaisse les limites inhérentes à toute proposition visant à augmenter le prix du blé canadien, il semble appuyer cette idée en principe et il est, je pense, d'accord avec la quatrième recommandation du comité, qui a fait l'unanimité et selon laquelle le gouvernement devrait envisager d'accorder aux producteurs des paiements d'appoint ou de stabilisation, ou les deux, pour la campagne agricole qui commence le 1^{er} août 1986.

Un de nos collègues à la Chambre, le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) a déjà proposé qu'on envisage d'imposer une sorte de tarif ou de droit sur les produits d'épicerie qui, essentiellement, sont tirés de l'agriculture. Selon lui, si un droit était imposé à la vente au détail ou dans une étape connexe, la somme ainsi perçue pourrait être retournée au producteur, c'est-à-dire au cultivateur du produit, le blé en l'occurrence, et ce pourrait être là une façon plus efficace et plus appropriée de réorienter les avantages du consommateur au producteur. Il est vrai que certains pourraient y voir une taxe ou un droit sur les aliments, mais il y a déjà tant d'autres taxes et de droits qui influent sur le coût des aliments d'un bout à l'autre de la chaîne de production. Le député est-il au courant de cette idée qu'a émise le député de Wetaskiwin au sujet d'un tarif ou d'un droit? A-t-elle l'heur de lui plaire?

• (1310)

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je ne peux qu'être d'accord avec la députée de Gatineau (M^{me} Mailly), qui a abordé ce sujet plus tôt. Moi aussi j'éprouve une répugnance naturelle à ajouter une taxe sur les produits dérivés du blé, et c'est ainsi que ce serait perçu. En fait, ce serait un rappel constant, sans doute désagréable, de ce que nous avons un grave problème pour ce qui est de l'achat et de l'utilisation de nos céréales. Je proposerais donc plutôt qu'une recommandation soit formulée conformément à la déclaration que le ministre d'État à la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a faite en comité, il n'y a pas si longtemps. Il avait laissé entendre qu'il devait y avoir une façon de hausser le prix du blé canadien sans qu'il soit nécessairement multiplié à tous les stades de la chaîne. En lisant le rapport, j'ai constaté que le comité avait examiné cette possibilité. Il me semble qu'il serait plus facile de maintenir le prix à un bas niveau à tous les stades du processus, c'est-à-dire du meunier à l'entreprise de transformation, puis au boulanger et enfin, au détaillant, que de percevoir une taxe, mais je sais qu'il faudrait pour cela mettre en place un système qui déplairait fortement à certains.

Pour répondre brièvement à la question du député, je reconnais que ce système pourrait nous permettre d'injecter des fonds supplémentaires dans l'agriculture. Toutefois, ce serait adopter une solution que nous avons tous cherché le plus possible à éviter depuis de nombreuses années.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, je suis heureux de me joindre à ce débat concernant le rapport du Comité spécial sur l'établissement des prix du blé domestique. Ce comité a été créé conformément à une motion d'initiative parlementaire présentée le 13 décembre dernier et disposant qu'un comité soit nommé pour établir et présenter un rapport en vue d'assurer aux producteurs un meilleur prix de vente, sur le marché intérieur, du blé destiné à la consommation humaine, tout en évitant de créer des difficultés excessives aux entreprises de transformation, aux consommateurs et aux autres utilisateurs.

En présentant cette motion en décembre dernier, j'ai fait allusion à la crise du revenu agricole qui sévit en Saskatchewan et qui afflige l'agriculture canadienne, notamment le producteur de grain. Environ 80 p. 100 de la récolte de blé du Canada est commercialisée à l'échelle internationale, ce qui intervient pour une bonne part de la balance commerciale favorable de